



Mariage entre ressortissant français et réfugié vivant en grèce

Par **kurdes_old**, le **24/10/2007** à **17:39**

Je suis française et je voudrais savoir si il était possible que mon fiancé qui étant un réfugié kurde vivant en grèce, peut venir en france légalement avec son statut de réfugié?

Si oui, d'une part sous quelles conditions et pendant combien de temps pourra t-il rester sur le sol français?, d'autre part, une fois en france avons-nous la possibilité de nous marier, civilement, afin qu'il puisse obtenir un titre de séjour?